2007-04377/

Salle de presse

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

Développement culturel de la MRC de L'Île-d'Orléans

La ministre Line Beauchamp annonce une aide financière de 705 000 $

Saint-Jean, Île d'Orléans, le 11 novembre 2004 - La ministre de la Culture et des Communications, M^me^ Line Beauchamp, a annoncé aujourd'hui la signature de deux ententes avec la municipalité régionale de comté (MRC) de L'Île-d'Orléans. La conclusion d'une entente sur la gestion du programme Soutien à la restauration des biens culturels et d'une autre sur le développement culturel de cet arrondissement historique permettront à cette MRC de recevoir sur une période de trois ans une aide financière totalisant 705 000 $. L'annonce a été faite en présence du député de Montmorency à l'Assemblée nationale, M. Raymond Bernier, et du maire de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, M. Roger Deblois.

« Je tiens à féliciter les élus de la MRC de L'Île-d'Orléans pour la qualité de leur engagement en faveur du développement culturel de leur communauté. Grâce aux deux ententes que nous dévoilons aujourd'hui, les citoyens orléanais disposent d'encore plus de moyens pour protéger et mettre en valeur le précieux patrimoine que leur ont légué les générations précédentes », a déclaré la Ministre.

Plus de 1,5 M$ pour une entente de gestion

L'entente sur la gestion du programme Soutien à la restauration des biens culturels prévoit que le Ministère versera pendant trois ans un montant de 185 000 $ annuellement, ce qui représente une aide totale de 555 000 $. De son côté, la MRC de L'Île-d'Orléans contribuera à cette entente de partenariat par des fournitures et des services dont la valeur totalise 60 000 $. Les propriétaires privés de biens culturels protégés de la MRC doivent, pour leur part, investir une somme de quelque 900 000 $ au cours des trois prochaines années.

Rappelons que le programme Soutien à la restauration des biens culturels permet aux propriétaires de biens patrimoniaux de demander une aide financière équivalant à 25 % ou à 40 % du coût des travaux de réparation ou de reconstruction admissibles, selon le statut juridique du bien en vertu de la Loi sur les biens culturels. Il favorise également le maintien de certaines expertises en faisant appel à des artisans spécialisés comme des forgerons ou des charpentiers.

« Je suis très heureux de cette entente parce qu'elle permettra de préserver et de restaurer les biens culturels importants de l'Île d'Orléans, berceau de notre histoire. Il est primordial d'assurer tout notre soutien à ce joyau », a pour sa part indiqué le député de Montmorency, M. Raymond Bernier.

Une entente de développement culturel d'une durée de trois ans

La MRC de L'Île-d'Orléans et le Ministère ont également conclu une entente de développement culturel. D'une durée de trois ans, celle-ci permettra des

investissements conjoints de 390 000 $, soit 240 000 $ de la MRC et du Centre local de développement et 150 000 $ du Ministère. Outil de planification, de gestion, de concertation et de collaboration entre ces partenaires, l'entente prévoit la réalisation de divers projets et actions de développement axés sur les services aux citoyens, les arts visuels et les métiers d'art, la mise en valeur du patrimoine et la sensibilisation du public à l'importance de préserver leur héritage historique.

« Il est important de garder à l'Île son esprit exceptionnel et de permettre le développement harmonieux de son cadre de vie. Le Ministère et la MRC ont établi depuis plusieurs années un partenariat fructueux basé notamment sur le respect et la confiance mutuels. Il ne fait aucun doute que ces ententes vont nous permettre de mieux planifier nos interventions et nous aider à protéger et à mettre en valeur l'un des plus beaux arrondissements historiques du Québec », a conclu le maire de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, M. Roger Deblois.

Rappelons que l'enveloppe budgétaire du Ministère réservée aux nouvelles ententes de développement culturel a été augmentée de 500 000 $ en octobre dernier. Ce montant porte à 1,5 M$ le budget additionnel consenti en faveur de ce type de partenariat depuis avril 2003. La signature de ces ententes constitue un autre exemple de la volonté du gouvernement du Québec de faire équipe avec ses partenaires des villes et des MRC, afin de poser les bons gestes pour développer le Québec.

Source :

Claude Rodrigue
Direction générale des communications
(418) 380-2363, poste 7217

Information :

Isabelle Melançon
Attachée de presse
Cabinet de la ministre de la Culture
et des Communications
Tél. : (418) 380-2310

Retour à la liste

Haut de page

Déclaration de services aux citoyens - Programmes et services gouvernementaux - Politique de confidentialité - Réalisation du site - Accès aux documents et protection des renseignements personnels
Date de mise à jour : 06 juin 2007

Québec

© Gouvernement du Québec, 2007